

RAPPORT N° 00/2-14  
au Conseil Municipal

OBJET

**CESSION DE TERRAIN A MONSIEUR JEAN-CLAUDE BEGUE  
(SAINT-FRANCOIS / SECTION EV 193 P.)**

A la date du 31 juillet 1998, vous avez approuvé la cession au profit de Monsieur Jean-Claude BEGUE d'une portion de terrain communal cadastré section EV n° 46 p. correspondant au lot n° 1 sis au 71 Chemin de la Comète à Saint-François d'une superficie d'environ 300 m<sup>2</sup>.

Ayant construit sa demeure sur une portion mitoyenne du terrain, d'environ 220 m<sup>2</sup>, Monsieur BEGUE sollicite l'acquisition de cette parcelle correspondant au lot n° 2 qu'il loue actuellement.

Les lots n° 1 et n° 2 regroupés formeront ainsi une même unité foncière cadastrée section n° EV 193 d'une contenance de 529 m<sup>2</sup> environ, ce qui permettra en conséquence à l'acquéreur de mettre aux normes son dispositif d'assainissement autonome.

La valeur vénale du lot n° 2 (terrain nu) a été estimée par le service des Domaines à 150 F/ m<sup>2</sup>.

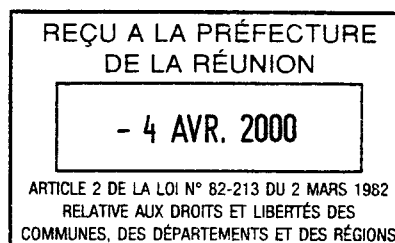
Je vous propose de vous prononcer sur le projet de cession à Monsieur Jean-Claude BEGUE de la parcelle de terrain communal qu'il occupe correspondant au lot n° 2 d'environ 220 m<sup>2</sup> sis au 71 Chemin de la Comète à Saint-François, aux conditions suivantes :

- . cession en pleine propriété.
- . prix de vente égal à 150 F/m<sup>2</sup>.
- . l'acquéreur devra réaliser à ses frais un dispositif d'assainissement autonome conforme aux normes réglementaires et techniques ;

en cas d'accord, de m'autoriser à intervenir dans les actes correspondants

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/2-14  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 24 mars 2000

OBJET

CESSION DE TERRAIN A MONSIEUR JEAN-CLAUDE BEGUE  
(SAINT-FRANCOIS / SECTION EV 193 P.)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/2-14 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de cession de la parcelle de terrain communal sise au 71 Chemin de la Comète à Saint-François, cadastré section EV n° 193 partie (ex. EV n° 46 p.) correspondant au lot n° 2, d'une superficie d'environ 220 m<sup>2</sup>, aux conditions suivantes :

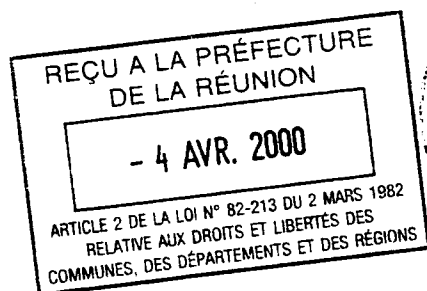
- . cession en pleine propriété.
- . prix de vente égal à 150 F/m<sup>2</sup>.
- . l'acquéreur devra réaliser à ses frais un dispositif d'assainissement autonome conforme aux normes réglementaires et techniques ;

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 31 MARS 2000

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



Section EV 193

St. FRANCIS



Terrain concerné

lot 1

lot 2

193

Sabatier

Chemin

Comète